



Le notaire vous conseille lors des étapes importantes de votre vie

Suivez les aventures de votre notaire toutes les semaines du 22 septembre au 8 décembre 2008 dans le journal Tout l'Immobilier.

N NOTAIRES
DE GENEVE

EPISODE 10/12

Personne de confiance

Le notaire intervient à toutes les étapes importantes de la vie : choix du régime matrimonial, partenariat enregistré, testament, succession, achat d'un logement familial, création ou transmission d'entreprise, etc. Il est votre conseiller.

Quelle que soit la nature ou l'importance des problèmes juridiques de ses clients, le notaire est à leur écoute et les conseille afin de mettre en œuvre les solutions les mieux adaptées à leurs besoins, et cela dans le strict respect de la loi.

Le rapport de confiance est fondamental. Il est d'ailleurs garanti par la discrétion dont le notaire doit faire preuve, puisqu'il est tenu, ainsi que ses collaborateurs au secret professionnel. Sans confiance, il n'y a pas de dialogue constructif et serein.

Le conseil du notaire se distingue de celui des autres juristes par son aspect préventif des conflits. C'est une question de philosophie : le notaire utilise ses connaissances du droit pour prévenir les litiges.

Vous recherchez aide, protection et sécurité juridique ? Parlez-en à un professionnel du droit. Consultez un notaire, c'est plus sûr.



Chambre des Notaires de Genève

Permanence tous les jeudis de 10h à 18h30 -
13, rue Verdaine - www.notaires-geneve.ch